Image not found or type unknown

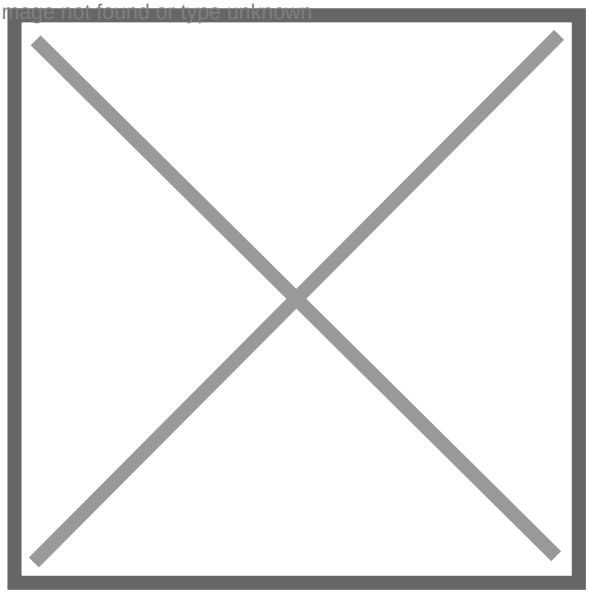

Travail dissimule? Arnaque? Fraude?

Par **Ch3wy**, le **22/08/2017** à **22:31**

Bonjour,
Je suis actuellement dans une situation bien particulière. Je tombe sur une offre d'emploi il y a 1 mois dans laquelle est préciser que la remuneration est de 2500eu brut. Que le poste a pourvoir est en CDI avec des rémunérations variables tres interessantes (ce qui suggere une base).
Durant l'entretient (realiser par le dirigeant accompagner du manager commercial) celui ci me repette que c'est un poste a pouvoir en CDI toujours avec une période d'essaie de 3 mois. Il poursuit en m'indiquant que je serais former pendant 3 jours et qu'ils fonctionnent par tranche de points concernant les commissions. Il ne divulgue rien dutout concernant la base mais me precise que je ne pourrais pas obtenir un salair inférieur a 2500 euros brut.

La semaine suivant mon entretient ils me rappellent pour me feliciter de ma selection pour le poste. J'envoi alors toutes les pieces justificatives pour la constitution de mon dossier.

Je suis alors convié a une journee d'observation. (Vendredi)

Tout ce passe bien, le manager me propose donc de commencer ma premiere journee de formation le mercredi suivant convaincu de mon potentiel.

Je ne signe aucun contrat de travail il me pretend qu'il le recoit dans 2 jours mais que ce n'est pas grave puisqu'il est convaincu de mon potentiel. Apres 2 jours d'observation je me lance seul sur le terrain, resultat salué par ce meme manager, il m'a félicité a plusieurs reprises. Et j'obtiens des resultats croissants a chaque journee de travail.

Je lui fait donc confiance et apprend le lendemain qu'en fait il recevra dans 3 jours mon contrat de travail mais que celui ci est un vdi, il me dit aussi que cet emploi n'est rémunéré que par commissions et qu'il n'est nullement question de salaire fixe, que les salaires sont

versés a m+1.

Je vais donc me renseigner et constate qu'apres plus de 48h a travailler dans une entreprise sans contrat de travail, ma situation est automatiquement requalifier en CDI (regime general, sans periode d'essaie).

Je prend contact avec le manager afin d'avoir les coordonnées du gerant et faire la lumiere sur cette affaire. Le manager refuse en me pretendant que le gerant "ne parle pas aux employés" que meme lui ne peut le contacter que par le biais de rendezvous telephonique organisé et informatisé par le "central", et qu'il ne peu non plus me communiquer le numero du central car celui ci est réservé aux manager uniquement.

Cela fait maintenant 10 jours que je suis dans cette situation, le manager me pretend que le gerant sera disponible ce jeudi, mais me certifie que si je pose des questions concernant la nature de mon contrat, ou si je refuse de signer le VDI je serais directement "viré".

Je ne souhaite pas signer le VdI car cet acte me ferait de fait faire une croix sur le Cdi dont je beneficie actuellement.

J'ai une copie de tous les contrats que j'ai realiser, toutes les conversations sms avec le manager pour prouver ma presence sur le lieu de travail ainsi que mes productions de chaque journée.

Mon journal d'appel avec tous les numeros des clients ainsi que la base de donnee client de leurs client principal (un geant de l'energie)

Lors de mon dernier appel telephonique avec le manager, il me certifie que si je "la ferme et que je signe mon VDI tout se passera bien, mais que si je refuse de lui faire confiance que je ne signe pas le VDI que je peux considerer que je suis deja viré. Et que c'est lui qui decide de mon sort au final.

Je ne vois le gerant que dans 2 jours a priori et je n'ai nullement la possibilite de le contacter ne serais - ce que pour le prevenir de mon passage dans les locaux ainsi que ma demande d'entre vu. Est-ce normal?

Par **Visiteur**, le **23/08/2017** à **18:53**

Bonjour,
Cela sent la malhonnêteté...

Par **BrunoDeprais**, le **23/08/2017** à **23:15**

Bonsoir
Laisser tomber cet escroc.
Tôt au tard vous devrez vous immatriculer, et de 2500 brut, il ne vous restera qu'une peau de chagrin.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Vous perdrez au passage votre statut de salarié, droit au chômage etc....et vous serez lié à un système social bien différent.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés